

SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe

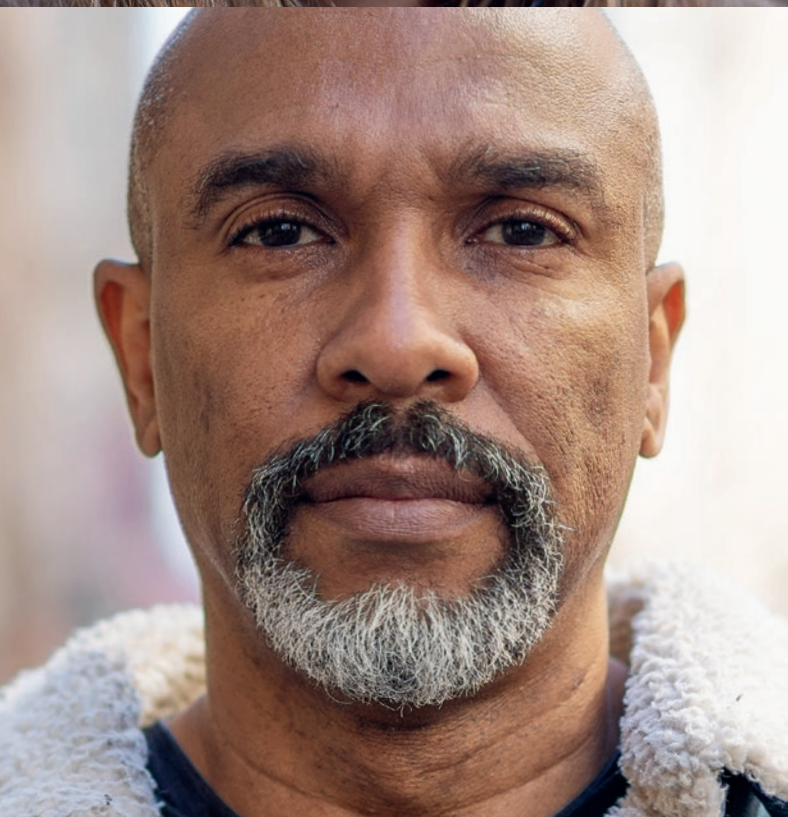
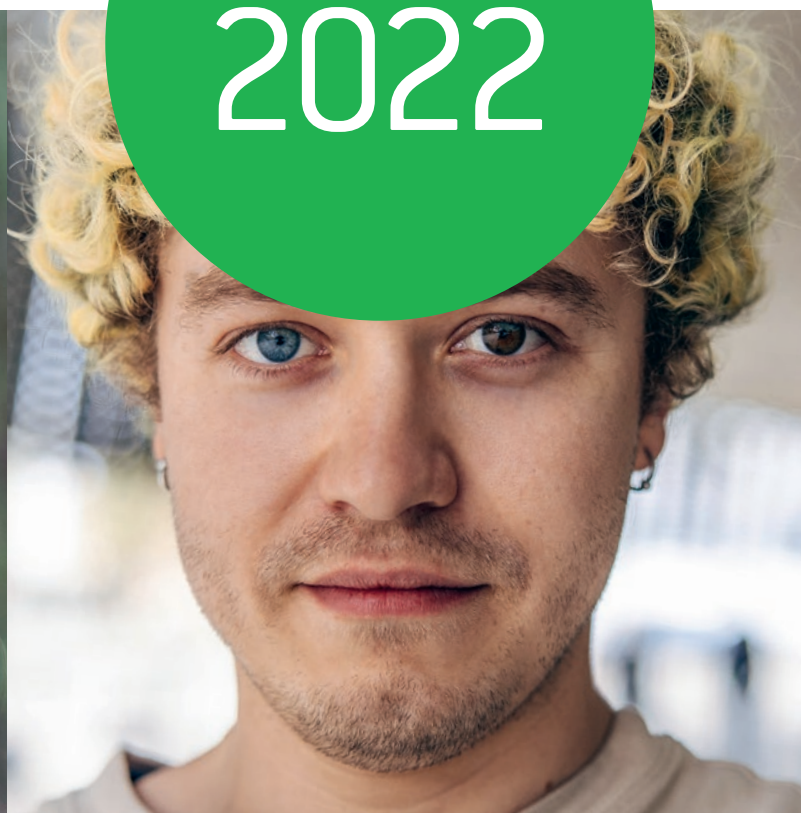
Conférence suisse des institutions d'action sociale

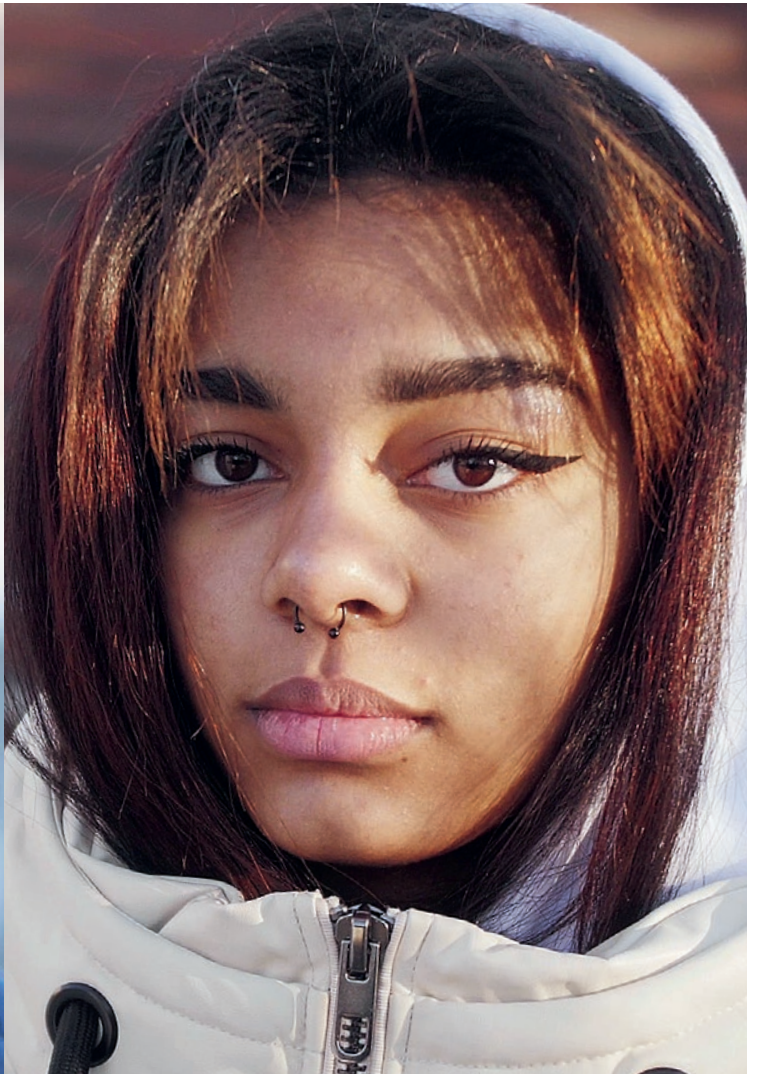
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale

Conferenza svizra da l'agid social

RAPPORT ANNUEL

2022





Éditorial

Une période de turbulences 2

Rapport d'activités du secrétaire général

Redéfinir les priorités 5

Secrétariat et commissions

Manifestations, Publications et
les commissions 9

Comptes annuels et informations

Bilan	16
Compte de résultats	17
Tableau des flux de trésorerie	18
Capital, fonds et immobilisations	19
Rapport de l'organe de contrôle	21
À propos de la CSIAS	22



Christoph Eymann,
Président de la CSIAS

Une période de turbulences

La pandémie a d'emblée confronté les collaboratrices et collaborateurs des services sociaux, mais aussi les responsables politiques de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que la CSIAS, à de nombreux défis et imprévus. Les réactions stratégiques et opérationnelles ont été très rapides – une force qui trouve son origine dans le devoir civique de la population suisse, et donc des personnes occupant certaines fonctions clés. La CSIAS a réagi pour répondre aux besoins de ses membres, a établi des scénarios de structure quantitative, a fourni en permanence des prestations et élaboré des prises de position sur les nouvelles questions et problématiques.

Même si ces activités n'ont pas été réalisées exclusivement au cours de l'exercice sous revue, mais parfois plus tôt, j'estime qu'elles méritent d'être mentionnées. Toutes les personnes chargées du suivi de nos clientes et clients ont été mises à rude épreuve. Il en va de même des responsables politiques qui ont dû, entre autres, se pencher sur la budgétisation des dépenses escomptées. En résumé, l'activité a été intense.

Les périodes de forte sollicitation sont en général suivies de phases d'accalmie, une réalité qui ne s'applique pas à l'aide sociale. La guerre en Ukraine pose des défis majeurs à toutes les personnes qui encadrent les réfugiés. À l'instar de la pandémie, il n'existe pas de « manuel de l'aide sociale » pour gérer les conséquences de ce terrible événement. Une fois de plus, des décisions politiques immédiates et des réactions tout aussi rapides de la part de nos membres étaient de mise. En collaboration avec les commissions spécialisées, notre secrétariat général a rédigé des réponses aux questions urgentes, répondu aux

sollicitations des membres et renforcé les contacts avec les pouvoirs politiques. Jusqu'à ce jour, l'aide sociale en matière d'asile ne faisait pas partie du champ d'action restreint de la CSIAS. Au vu de la situation, nous avons toutefois dû nous pencher sur cette thématique clé.

De par ma modeste expérience en tant que président de la CSIAS, je suis conscient que la CSIAS doit parfois agir de manière défensive, notamment lorsque les instances politiques prévoient de modifier le système d'aide sociale. La votation populaire dans le canton de Berne et la nouvelle législation du canton de Bâle-Campagne en sont des exemples flagrants. Il m'est impossible de rester silencieux face à de telles situations, au risque d'être critiqué pour « outrage » à la politique.

Heureusement, il y a aussi des moments où l'existence et l'action de la CSIAS ne font pas l'objet de commentaires négatifs[SFS1], ce dont nous pouvons déjà nous satisfaire. Les éloges pour un travail qui va de soi ne coulent pas forcément de source, puisque celui-ci permet au final d'exécuter une disposition importante de la Constitution fédérale. Il faut tirer parti de ces moments. Notre offensive de formation continue doit continuer à accompagner les personnes concernées sur le chemin du premier marché du travail. Il est réjouissant de constater que l'Union patronale suisse s'est fixé pour objectif de tenir compte des bénéficiaires de l'aide sociale pour pallier la pénurie de main-d'œuvre et de personnel qualifié tant déplorée. Le potentiel est loin d'être épuisé dans ce domaine.

Les exigences ont rapidement évolué au cours de l'exercice en question. Les aptitudes et performances de nos membres, et en particulier celles des hommes et femmes en contact direct avec notre clientèle, restent inchangées. Ils méritent tous nos remerciements et notre reconnaissance. Ils parviennent à s'adapter sans cesse à la situation personnelle de leurs interlocuteurs, même si elle s'avère au départ difficile, en particulier pour les personnes assistées.

Je tiens à remercier les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général pour l'excellent travail accompli. Les grandes compétences du comité directeur, du comité et des commissions spécialisées ne font que contribuer à la qualité élevée des prestations de la CSIAS; un grand merci à eux ! Le plaisir de pouvoir présider la CSIAS ne s'en trouve que décuplé.





Markus Kaufmann

Redéfinir les priorités

Avec l'éclatement de la guerre en Ukraine, les priorités de nombreux services sociaux ont brusquement changé. Les premières semaines ont été consacrées à l'hébergement des réfugiés dans des structures cantonales et communales et, parallèlement, à la collaboration avec les nombreuses familles d'accueil. A ce stade, personne n'était en mesure d'établir des prévisions fiables sur le nombre d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens arrivant en Suisse et sur la durée de l'engagement des familles d'accueil. L'introduction du statut de protection S a nécessité de clarifier le droit à l'aide sociale en matière d'asile pour ce groupe spécifique. Sur mandat de la CDAS, la CSIAS a élaboré des questions et réponses, notamment sur des sujets tels que la prise en compte des rentes ukrainiennes ou des voitures utilisées pour fuir vers la Suisse. L'arrivée des réfugiés ukrainiens a également relancé le débat sur le faible montant du forfait pour l'entretien dans l'aide sociale en matière d'asile. La CSIAS a rédigé une prise de position à ce sujet et l'a soumise à ses membres pour consultation à l'automne. Dans sa conclusion, elle constate qu'il n'est pas justifié, d'un point de vue de spécialiste, d'appliquer des montants d'aide inférieurs pour les personnes visées par l'Agenda d'Intégration, puisqu'ils entravent l'intégration et la participation à la vie sociale et permettent difficilement de vivre dans la dignité. En novembre, la CDAS a mandaté la CSIAS pour étendre ses services de conseil spécialisé au domaine de l'aide sociale en matière d'asile. Les cantons versent une contribution supplémentaire à cet effet. L'offre sera lancée au printemps 2023.

Pour la première fois depuis plus de dix ans, le renchérissement a fortement augmenté en Suisse en raison de la guerre en Ukraine, franchissant la barre des 3% en été. La hausse des coûts frappe directement les bénéficiaires de l'aide

sociale, car ils ne disposent pas de réserves financières. Le secteur de l'énergie en particulier, c'est-à-dire le gaz, le mazout et l'électricité, est devenu très cher. La CSIAS a publié en septembre une notice avec des recommandations en vue d'une hausse des charges locatives et des frais d'électricité. Etant donné que les tarifs de l'électricité peuvent considérablement varier entre les communes en 2023, la CSIAS a développé un calculateur de la majoration des frais d'électricité pour aider les services sociaux à verser des prestations circonstancielles adéquates. L'utilisation de ce calculateur a été expliquée dans le cadre d'un webinaire. Quant au forfait pour l'entretien, la CSIAS a recommandé une adaptation au renchérissement dans la même mesure que celle des rentes AVS et AI, soit de 2.5%. Au regard du fort renchérissement, la CDAS et la CSIAS ont proposé une adaptation au début de l'année 2023. La grande majorité des 22 cantons a suivi cette recommandation.

La première phase de l'offensive de formation continue lancée en 2018 par la CSIAS et la FSEA s'est achevée. Durant cette période, les services sociaux participants ont mis en place des structures permettant un conseil et un accompagnement ciblés des bénéficiaires de l'aide sociale. Une collaboration avec le canton de Lucerne pour la remise de bons de formation à Lucerne et la création d'un loft d'apprentissage à Eschlikon (TG) ont notamment vu le jour. Le rapport d'évaluation de la première phase du projet a été publié en septembre. L'offensive de formation continue doit être poursuivie et étendue à 40 services sociaux. Il est prévu d'intensifier la collaboration avec le secteur de la formation, en partenariat avec la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC). Des alliances ont également été conclues avec des associations économiques, dans le but de développer de futures offres de formation sectorielles à bas seuil.

Dans les années 2010, le droit des étrangers a fait l'objet de diverses adaptations législatives, suite auxquelles la perception légale de prestations d'aide sociale peut conduire à la révocation de l'autorisation de séjour. De nombreux membres de la CSIAS constatent que le non-recours à l'aide sociale a ainsi augmenté. Dans la revue ZES0 2/22, Nicolas Gachet, Frédéric Richter et Yasmine Praz Dessimoz ont publié un article de fond intitulé : « Une révision du droit des étrangers qui instrumentalise l'aide sociale ». Ils y critiquent l'évolution de ces dernières années et exigent un changement d'orientation. La CSIAS a participé à une étude sur le non-recours à l'aide sociale dans le cadre de la Charte

Aide Sociale Suisse et s'est prononcée contre un durcissement dans le cadre de la consultation sur un projet de Loi sur l'aide sociale pour les ressortissants d'Etats tiers. Pour l'instant, il n'est pas connu si ce projet sera soumis au Parlement. La CSIAS soutient également l'initiative parlementaire Marti « La pauvreté n'est pas un crime ». Celle-ci demande que les personnes séjournant en Suisse depuis plus de 10 ans ne puissent plus perdre leur autorisation de séjour en cas de recours à l'aide sociale. Le Conseil national a approuvé cette initiative en septembre. La balle est dans le camp du Conseil des Etats en 2023.



Manifestations

Les personnes qui ne possèdent pas des compétences de base suffisantes dans le domaine informatique et qui ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire, comme un ordinateur portable et un accès à Internet, risquent de plus en plus de se retrouver en marge de la société. La crise du coronavirus a accéléré le développement numérique. Lors de son webinaire, la CSIAS a expliqué sa nouvelle notice « Infrastructures numériques de base ». Elle a informé sur les possibilités de se procurer des ordinateurs portables à des conditions avantageuses et d'inscrire les personnes concernées à des cours informatiques.

La numérisation transforme non seulement le cadre de vie des bénéficiaires, mais aussi le travail des professionnels et de la direction dans les services sociaux. En collaboration avec sozialinfo.ch, la CSIAS transmet aux cadres et au personnel des services sociaux intéressés des connaissances de base essentielles dans le cadre d'un cours de base et d'un cours de perfectionnement afin qu'ils puissent se familiariser avec les thèmes de la numérisation dans le contexte de l'aide sociale et découvrir les possibilités d'intervenir à différents niveaux.

La politique sociale a été mise à l'épreuve par la pandémie de coronavirus. Lors de la Journée nationale de Bienne, les participants ont discuté des enseignements à tirer de cette expérience pour renforcer l'avenir du travail social. Par ailleurs, les résultats d'études menées par une quarantaine de chercheuses et de chercheurs de toute la Suisse ont été présentés afin d'ébaucher les tendances qui se dessinent à moyen et long terme

pour les systèmes publics ou d'utilité publique. L'objectif est d'identifier à la fois les obstacles et les opportunités de cette évolution.

L'assemblée générale a eu lieu à Weinfelden (TG). Outre les affaires statutaires, des représentantes et représentants de la recherche, de la Confédération et des cantons ont discuté de l'évolution des constellations familiales observée ces dernières années et des conséquences sur le risque de pauvreté des familles. L'exemple du canton de Vaud montre l'efficacité du soutien et du coaching des familles précarisées à long terme. Cependant, la perspective de prestations complémentaires pour les familles est encore loin de se réaliser dans tous les cantons.

En raison de la guerre initiée par la Russie, des pénuries d'énergie étaient attendues cet hiver, ce qui a provoqué une hausse des prix de l'énergie. Le panier type de la CSIAS prévoit 4.7% à cet effet, un chiffre qui sera nettement dépassé dans certaines communes en 2023. La CSIAS a fourni des recommandations sur la gestion du renchérissement dans l'aide sociale au moyen d'exemples concrets et d'un calculateur de la majoration des frais d'électricité qu'elle a présenté aux membres intéressés lors d'un déjeuner-webinaire.

Le Forum CSIAS, qui a lieu tous les deux ans, était consacré au thème « Stabilisation durable de la clientèle par le travail social » et s'est déroulé sous forme de webinaire. Les objectifs de l'Agenda 2030 ont été abordés, à savoir comment libérer l'humanité de la pauvreté et de la misère tout en protégeant durablement la planète. Des pistes de solutions ont été discutées à l'aide d'exemples issus du travail social.

Publications

Documents de base révisés :

- *Evolution des coûts des prestations d'aide sociale* : le document de base actualisé rend compte des applications absolues des prestations d'aide sociale, qui n'ont cessé d'augmenter ces dernières années.
- *Nombre de bénéficiaires et coûts de l'aide sociale 2020–2025* : évolution et prévisions des taux et des coûts de l'aide sociale.

Notices et recommandations :

- *Effets du renchérissement sur l'aide sociale* : les prix à la consommation augmentent, tout comme les frais d'électricité, de chauffage et les charges locatives. Pour adapter le forfait pour l'entretien au renchérissement, la CSIAS et la CDAS se basent sur la décision du Conseil fédéral relative à l'adaptation au renchérissement des rentes AVS/AI et des PC.
- *Infrastructures numériques de base* : afin d'assurer l'accès aux infrastructures numériques de base aux bénéficiaires, les coûts des appareils informatiques adéquats et les frais de participation à des cours de compétences informatiques de base doivent être pris en charge par l'aide sociale, si nécessaire à titre de prestations circonstanciées (PCi).

Positions et commentaires :

- *Position Coûts directs et indirects de la formation* : possibilités et lacunes de financement des coûts de la formation professionnelle initiale des adultes.

Nouveaux outils pour l'aide sociale

Calculateur de la charge de travail et des besoins en personnel à long terme – le Caseload Converter

Une équipe de recherche de la ZHAW prévoit, en collaboration avec le bureau BASS et la CSIAS, de développer un outil de calcul en ligne (appelé Caseload Converter) qui permettra aux responsables des services sociaux de déterminer les besoins en personnel de leur service social. Le développement d'un calculateur scientifiquement fondé pour les ressources en personnel dans les services sociaux a suscité un vif intérêt. Quinze services sociaux de Suisse alémanique et de Suisse romande ont participé au projet.

Le projet a véritablement démarré en novembre 2022 grâce aux promesses de financement de la Société suisse d'utilité publique (SSUP), de la CSIAS et de quelques services sociaux communaux et cantonaux. La ZHAW assure le pilotage du projet. La durée totale du projet est d'environ 24 mois (de janvier 2023 à décembre 2024). En fonction de leur structure organisationnelle spécifique, les services sociaux participants seront répartis sur quatre phases de test et seront invités à un atelier de validation final. Pour le calcul des paramètres de conversion, l'équipe de la ZHAW fait appel au bureau de recherche BASS, qui a déjà développé un outil similaire pour le VAGS (Association des services sociaux communaux) du canton d'Argovie (uniquement pour les services spécialisés), afin de s'appuyer sur ces expériences et de proposer un outil convivial aux responsables des services sociaux.

Les commissions

RiP – Normes et pratique

En 2022, la commission « Normes et pratique » s'est réunie à trois reprises et a effectué une retraite de deux jours. La révision en cours des normes CSIAS était au centre de toutes les séances et de la retraite. La révision prévue au cours des années 2023 à 2027, subdivisée en trois étapes, fait l'objet d'une planification détaillée des différents thèmes abordés. En 2022, les mandats de révision identifiés comme urgents ont été traités et les premières propositions de formulation des adaptations ont été adoptées à l'intention du comité directeur. La commission progresse dans de nombreux domaines et de bonnes solutions techniques sont trouvées grâce à la collaboration avec d'autres commissions. Toutefois, certains sujets nécessitent plus de temps que prévu. La planification de la révision a donc dû être adaptée. Le comité directeur de la CSIAS a été régulièrement informé de l'état des travaux. Les échanges avec les experts de la CDAS sont ainsi assurés pendant les travaux de révision. Par ailleurs, la commission RiP s'est également penchée sur les questions liées à la guerre en Ukraine et a élaboré divers exemples pratiques pour la revue ZESO. Au printemps 2022, Anja Loosli Brendebach a succédé à Alexander Suter au poste de responsable du secteur Droit au sein du secrétariat général de la CSIAS.

Au cours de l'exercice actuel, Regula Marty, services sociaux de la ville de Soleure (SO), Annamaria Dell'Amore, office cantonal des affaires sociales (NW), Christoph Hostettler, services sociaux de Saint-Gall (SG) ainsi que Ruth Zjörrien membre de longue date, services sociaux de la ville de Lucerne (LU), ont quitté la commission. Celle-ci a accueilli Robin Bannwart, services sociaux de Wattwil (SG), Philipp Frei, Association faîtière Budget-conseil Suisse et Anita Küng, services sociaux de la ville de Lucerne (LU).

Claudia Hänzi,
présidente de la commission RiP

SoSo – Aide sociale et politique sociale

En 2022, la commission spécialisée SoSo et le GT « Changement climatique et politique sociale » (formé de membres de la commission) ont procédé à l'examen approfondi des conséquences de la crise climatique sur la sécurité sociale des personnes vulnérables. Aline Masé (Caritas Suisse), Stefan Brönnimann (Institut de géographie de l'Université de Berne) et Lukas Rühli (Avenir Suisse) ont informé la SoSo sur les effets du changement climatique en Suisse et sur les conséquences de la politique climatique pour les personnes touchées par la pauvreté. Les connaissances acquises seront synthétisées dans un document de discussion à l'attention du comité directeur.

Par ailleurs, la commission a discuté des résultats de différents projets de recherche portant sur le chômage de longue durée et les personnes en fin de droits, les jeunes adultes sans formation à l'aide sociale, ainsi que le lien entre pauvreté, dettes et aide sociale. La procédure de libération des dettes résiduelles proposée par le Conseil fédéral a également été discutée à cette occasion. Le fait que les dettes contractées dans le cadre de l'aide sociale soient exclues de cette procédure a fait l'objet de commentaires critiques.

Le GT « Aide sociale au sens large » a proposé en peu de temps une nouvelle terminologie pour les contributions sociales en amont de l'aide sociale visant à lutter contre la pauvreté et qui s'en distinguent sur des points essentiels. Dans une lettre de la présidence, la proposition a été soumise à l'Office fédéral de la statistique, où elle a suscité un intérêt bienveillant.

Au cours de l'exercice en cours, Nadine Bischof, services sociaux zurichois (ZH) et Joy Demeulemeester, Département de la santé et des affaires sociales (VD) ont quitté la commission. Max Bühler, Pro Senectute Suisse, a rejoint la commission et la quittera à nouveau en fin d'année pour être remplacé par Tatjana Kistler.

Carlo Knöpfel,
président de la commission SoSo

RF – Questions juridiques

En 2022, la commission Questions juridiques s'est réunie à l'occasion de deux séances d'une demi-journée et d'une retraite d'une journée. La réunion prévue en avril 2022 a dû être annulée en raison de la charge de travail importante des membres liée à la guerre en Ukraine. La commission a traité plusieurs demandes émanant de la pratique. Les questions portaient notamment sur l'indemnisation pour la tenue du ménage, les déductions de l'impôt à la source, les prêts, la taille du ménage en cas de séparation volontaire ou la prise en compte des indemnités pour atteinte à l'intégrité versées avant le début des prestations d'aide lors du calcul de la franchise sur la fortune. Au sein de la CSIAS, la commission a été impliquée dans l'élaboration de recommandations et d'explications et s'est également occupée de questions relatives à la prise en charge des réfugiés ukrainiens et des personnes de passage. Elle a également repris la mise à jour de différentes notices et s'est penchée sur la jurisprudence actuelle du Tribunal fédéral en matière d'aide sociale.

Simon Göldi, office cantonal de l'action sociale des Grisons (GR) et Esther Plattner, services sociaux de la ville de Zurich (ZH) ont quitté la commission au cours de l'année sous revue. Les nouveaux membres sont Thomas Spescha, services sociaux de la ville de Zurich (ZH) et Jacqueline Magnin, services sociaux de la ville de Winterthur (ZH).

Nadine Zimmermann,
présidente de la commission RF

Oe+F – Développement organisationnel et finances

En 2022, la commission Oe+F s'est réunie lors de séances de travail régulières au secrétariat général, ainsi que dans le cadre de rencontres de plusieurs groupes de travail en ligne.

Le premier cours de numérisation dans le contexte de l'aide sociale a eu lieu les 12 avril et 21 juin grâce à la collaboration entre l'association Sozialinfo et la CSIAS. Les connaissances de base pour les experts et cadres dirigeants ont été transmises lors d'un cours de deux demi-journées consécutives. La demande a été forte et le premier cours a affiché complet.

En 2022, l'Oe+F s'est consacrée en priorité à l'élaboration du document de base « Intégration sociale - Focus sur l'intégration sociale ». En collaboration avec le comité directeur, le SEM et les autres commissions, elle a rédigé la partie principale de ce document. Les travaux se poursuivront l'année prochaine.

Le forum sur le thème de la « durabilité dans le travail social » s'est penché sur la mise en œuvre de la durabilité dans le travail de conseil quotidien, l'aide durable à l'auto-assistance et l'intégration durable. En raison d'une demande modérée, le forum a eu lieu sous forme de webinaire d'une demi-journée, au lieu d'un colloque initialement prévu à Olten.

Martin Räth, centre de conseil social région Willisau-Wiggertal (LU), a quitté la commission Oe+F au cours de l'exercice en question.

Karin Anwander,
présidente de la commission Oe+F

Groupes de travail de la CSIAS

Trois groupes de travail ont été créés pour mettre en œuvre la stratégie 2025, avec la mission de rédiger des documents de base. Les résultats et conclusions doivent également être intégrés dans la révision des normes. Les groupes de travail suivants se sont réunis en 2022 :

GT Intégration sociale (Oe+F) :

Oe+F: Corinne Hutmacher-Perret (CSIAS, direction), Karin Anwander (GL), Martin Fasel (FR), Anna Suppa (HES-SO), CD: Claudia Hänzi, Manfred Dachs

Développement de l'AC (SoSo) :

Andrea Beeler (CSIAS, direction), Carlo Knöpfel (FHNW), Daniel Knöpfli (Winterthur), Manfred Dachs (Zürich), Caroline Knupfer (VD), Markus Kaufmann (CSIAS)

GT Climat et politique sociale (SoSo) :

Carlo Knöpfel (FHNW, direction), Philipp Dubach (BSV), Aline Masé (Caritas Schweiz), Doris Egloff (Winterthur), Annina Grob (Avenir Social)

GT Forfait de base :

Markus Kaufmann (CSIAS, direction), Paola Attinger (NE), Philipp Dubach (BSV), Andrea Lübberstedt (ZH), Heinz Indermaur (KOS SG), Edith Lang (LU), Bettina Seebeck (Biel), Andrea Beeler (CSIAS)

Un groupe de travail Aide sociale en matière d'asile a été créé pour mettre en œuvre le nouveau mandat de la CDAS confié à la CSIAS.

GT Aide sociale en matière d'asile

(RiP et Questions juridiques) :

Anja Loosli Brendebach (CSIAS, direction), Marie-Pascale Bagnoud (VS), Remo Dörig (CDAS), Claudia Hänzi (présidente commission RiP), Lorraine Mérillat (AG), Stefan Ziegler (ZG), Nadine Zimmermann (présidente commission Questions juridiques), Markus Kaufmann (CSIAS)



Comptes annuels et informations

Bilan au 31.12.2022

	au 31.12.2022	au 31.12.2021
ACTIFS		
Caisse	274.30	297.55
Banque : paiement en espèces Raiffeisen	562.35	612.35
Compte de chèques postaux	49 524.43	79 814.70
Banque : compte courant Raiffeisen	33 528.65	63 705.44
Banque : compte courant Raiffeisen « ZESO »	0.00	1 042.81
Banque : compte de placement Raiffeisen	400 000.00	300 000.00
Banque : parts sociales Raiffeisen	1 000.00	1 000.00
Banque : compte de placement BEKB	620 180.50	550 021.55
Liquidités	1 105 070.23	996 494.40
Débiteurs	114 902.45	71 718.60
./.. Ducroire	0.00	0.00
Créances résultant des prestations	114 902.45	71 718.60
Actifs transitoires	15 366.65	49 736.70
Stock publications	1.00	1.00
Actifs circulants	1 235 340.33	1 117 950.70
Informatique, mobilier, installations	35 792.85	29 987.24
Immobilisations	35 792.85	29 987.24
TOTAL ACTIFS	1 271 133.18	1 147 937.94
PASSIFS		
Créanciers	123 410.74	45 923.95
Autres dettes à court terme	4 652.89	3 713.21
Passifs transitoires	212 446.98	205 161.81
Fonds étrangers à court terme	340 510.61	254 798.97
Fonds CSIAS-Line	60 000.00	60 000.00
Pool d'innovation	350 000.00	395 000.00
Capital lié	410 000.00	455 000.00
Capital libre au 01.01.	438 138.97	377 535.82
Résultat annuel	82 483.60	60 603.15
Capital libre au 31.12.	520 622.57	438 138.97
Capital de l'organisation	930 622.57	893 138.97
TOTAL PASSIFS	1 271 133.18	1 147 937.94

Compte de résultats 2022

	Budget 2023	Résultat 2022	Budget 2022	Résultat 2021
Cotisations	1 262 217,00	1 263 765,00	1 254 300,00	1 256 268,00
Cotisation aide sociale en matière d'asile	80 000,00			
Edition (portail normes, publications, etc.)	51 100,00	74 399,19	30 900,00	69 892,09
ZESO	126 000,00	130 732,68	124 500,00	129 584,58
Formations continues	49 000,00	54 661,00	46 000,00	43 514,40
Manifestations	45 000,00	50 966,87	62 000,00	37 260,10
Projets	15 000,00	10 099,00	25 000,00	28 029,10
CSIAS-Conseil	35 000,00	38 722,69	20 000,00	22 787,63
Prestations pour tiers	19 000,00	18 524,52	20 000,00	16 141,84
Assemblée générale	0,00	240,00	0,00	0,00
Total produits	1 682 317,00	1 642 110,95	1 582 700,00	1 603 477,74
Normes	-45 000,00	-41 586,52	-33 000,00	-57 044,75
ZESO	-73 000,00	-62 233,92	-75 000,00	-73 500,14
Formations continues	-28 800,00	-28 931,19	-29 300,00	-20 906,06
Manifestations	-43 000,00	-48 034,42	-58 000,00	-39 516,51
Projets	-60 000,00	-33 360,95	-40 000,00	-37 300,00
CSIAS-Conseil	-8 000,00	-6 790,70	-8 000,00	-8 709,83
Prestations pour tiers	-7 500,00	-8 576,91	-7 500,00	-8 121,05
Assemblée générale	-13 000,00	-13 073,73	-18 000,00	-2 406,00
Association (commissions/traductions etc.)	-121 000,00	-128 288,80	-131 000,00	-118 914,55
Total charges directes	-399 300,00	-370 877,14	-399 800,00	-366 418,89
Marge de contribution	1 283 017,00	1 271 233,81	1 182 900,00	1 237 058,85
Charges de personnel	-1 160 500,00	-1 009 170,63	-1 005 500,00	-1 003 223,77
Autres charges d'exploitation (loyer, IT, bureau, RP)	-155 200,00	-166 593,76	-165 300,00	-157 736,08
Total avant amortissements et résultat financier	-32 683,00	95 469,42	12 100,00	76 099,00
Amortissements	-12 765,00	-20 359,61	-11 100,00	-14 357,76
Résultat financier	-1 000,00	-577,40	-1 000,00	-1 138,09
Revenus de location	18 740,00	7 951,19	0,00	0,00
Résultat d'exploitation ordinaire	-27 708,00	82 483,60	0,00	60 603,15
Produits extraordinaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges extraordinaires	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT ANNUEL	-27 708,00	82 483,60	0,00	60 603,15

Tableau des flux de trésorerie 2022

Fonds liquidités nets

Résultat de l'exercice	82 483.60	
Amortissements	20 359.61	
Correction de la valeur du stock	-	
Dissolution du fonds d'innovation	-45 000.00	
Diminution du ducroire	-	57 843.21
Variation des créances / actifs transitoires	-8 813.80	
Variation fonds étrangers à court terme	85 711.64	76 897.84
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		134 741.05
Investissements immobilisations corporelles	-26 165.22	
Investissements immobilisations incorporelles	-	-26 165.22
Désinvestissements placements financiers et participations		
Désinvestissements immobilisations corporelles	-	
Désinvestissements immobilisations incorporelles		
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		-26 165.22
Contraction de dettes financières	-	
Remboursement de dettes financières	-	
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		-
AUGMENTATION (+) / DIMINUTION (-) DE LA TRÉSORERIE NETTE		108 575.83
Variation de la trésorerie nette		
Etat au début de l'exercice		996 494.40
Etat à la fin de l'exercice		1 105 070.23
AUGMENTATION (+) OU DIMINUTION (-) DE LA TRÉSORERIE NETTE		108 575.83

Capital, fonds et immobilisations

Evolution du capital de l'organisation et des fonds

	Solde initial 01.01.2022	Utilisation	Attribution	Transferts internes et utilisation	Solde final 31.12.2022
Moyens provenant du propre financement					
Capital libre	438 138.97	0.00	0.00	0.00	438 138.97
Fonds libres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice 2022	0.00	0.00	82 483.60	0.00	82 483.60
Capital de l'organisation	438 138.97	0.00	82 483.60	0.00	520 622.57
Moyens provenant des comptes de fonds					
Pool d'innovation	395 000.00	-45 000.00	0.00	0.00	350 000.00
Fonds CSIAS-Line	60 000.00	0.00	0.00	0.00	60 000.00
Total capital lié	455 000.00	-45 000.00	0.00	0.00	410 000.00

Evolution des immobilisations

	Solde initial 01.01.2022	Entrées	Sorties	Solde final 31.12.2022
Immobilisations corporelles meubles				
Valeurs d'achat				
Mobilier bureau/installations	22 745.50	7 241.20	0.00	29 986.70
Système téléphonique	3 717.92	0.00	0.00	3 717.92
Matériel et logiciels informatiques	45 318.95	18 924.02	-12 702.00	51 540.97
Valeurs d'achat 31.12.2022	71 782.37	26 165.22	-12 702.00	85 245.59
Amortissements cumulés				
Mobilier bureau/installations	-22 028.10	-1 687.25	0.00	-23 715.35
Système téléphonique	-743.59	-743.59	0.00	-1 487.18
Matériel et logiciels informatiques	-19 023.44	-17 928.77	12 702.00	-24 250.21
Solde 31.12.2022	-41 795.13	-20 359.61	12 702.00	-49 452.74
Avoirs nets				
Mobilier bureau/installations	717.40			6 271.35
Système téléphonique	2 974.33			2 230.74
Matériel et logiciels informatiques	26 295.51			27 290.76
	29 987.24			35 792.85

Durée d'utilisation :

Mobilier bureau/installations	5 ans (amortissements linéaires)
Système téléphonique	5 ans (amortissements linéaires)
Matériel et logiciels informatiques	5 ans (amortissements linéaires)

Annexe aux comptes annuels

	2022	2021
Informations sur les principes appliqués dans le cadre des comptes annuels		
Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse et du Swiss GAAP FER 21.		
Informations, ventilation et explications sur les postes du bilan et du compte de résultat		
Créances résultant de livraisons et prestations	114 902	71 719
Du croire ¹	0	0
	114 902	71 719
Actifs immobilisés ²	35 793	29 987
Nombre de collaborateurs		
Nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle	<10	<10
Engagements de leasing non comptabilisés		
> Échéance 1 an	0	3 264
< Échéance 1 an > 5 ans	0	0
	0	3 264
Engagements envers des institutions de prévoyance		
	0	0
Indemnités		
Indemnités versées au Comité	24 771	12 161
Indemnités versées au Comité directeur	35 866	35 132

Evénements notables après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes annuels par le Comité directeur, aucun événement notable susceptible de limiter la pertinence des présents comptes annuels ou qui devrait être publié ici n'est survenu.

¹ Le du croire comprend les correctifs de valeurs individuels. Aucun correctif de valeur forfaitaire n'a été réalisé.

² Les investissements sont amortis linéairement sur une durée d'utilisation de 5 ans. [cf. tableau des immobilisations]

RÖTHLISBERGER



Dr. Röthlisberger AG
Schönburgstrasse 41
Postfach 561
3000 Bern 22
T +41 (0)31 336 14 14
www.roethlisbergerag.ch

Partnersgesellschaft

G+S Treuhand AG
Bern

Mitglied von EXPERTSuisse

A member of
cpaii

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de la

Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableaux des flux de trésorerie, évolution des fonds propres et des immobilisations et annexe) de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à Swiss GAAP RPC 21, aux dispositions légales et aux statuts incombe au comité directeur alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts et qu'ils ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la fondation en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21.

Berne, le 6 mars 2023 fc/kz

Revisionsbericht Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS (31.12.2022) fr

Dr. Röthlisberger AG

Fabrizio Conoscenti
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur
(Responsable pour la révision)

Nicolas Brian Theler
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Réviseur

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableaux des flux de trésorerie, annexe et évolution des fonds propres et des immobilisations)
Somme du bilan CHF 1'271'133.18 / Résultat annuel CHF 82'483.60

Informations sur l'association

Assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe suprême de la CSIAS. Ses responsabilités comprennent entre autres la prise de décisions sur les affaires soumises par le Comité, l'approbation des comptes annuels et du rapport d'activité, ainsi que l'élection de la Présidence et du Comité. En règle générale, l'assemblée générale se réunit une fois par an.

Comité

Le Comité est l'organe de direction stratégique de la CSIAS. Il contrôle les affaires et les finances de l'association et adopte les normes CSIAS d'un point de vue métier. L'adoption politique des normes incombe depuis 2015 à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Comité de la CSIAS est composé de 52 représentantes et représentants d'organisations membres. Tous les 26 cantons, la Principauté du Liechtenstein, ainsi que des délégués et délégués de services sociaux communaux (villes, régions, communes) et d'organisations privées du domaine social sont présents au sein du Comité. Différents offices fédéraux, l'Union des villes suisses, l'Association des communes suisses et la CDAS y siègent avec voix consultative.

Comité directeur

Le Comité directeur pilote les affaires de l'association et surveille le Secrétariat général. Il met en pratique les décisions de l'assemblée générale et du Comité et il est responsable de la planification financière et de la surveillance de la réalisation des objectifs de l'association. Par ailleurs, il élit la secrétaire générale/le secrétaire général et règle les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général. Le Comité directeur est composé de douze membres du Comité, l'objectif étant de veiller à une représentation équilibrée des services sociaux cantonaux, régionaux et communaux, ainsi que des organisations privées.

Présidence de la CSIAS

Christoph Eymann, Président,
ancien conseiller national

Elisabeth Baume-Schneider, Vice-présidente,
conseillère aux Etats du canton du Jura

Membres

Paola Attinger, cheffe de service adjointe, service
de l'action sociale, canton de Neuchâtel

Manfred Dachs, directeur du service des affaires
sociales, ville de Zurich (à partir de mai 2022)

Claudia Hänzi, cheffe de l'office des affaires
sociales, ville de Berne

Marianne Hochuli, responsable du secteur Etudes,
Caritas Suisse (jusqu'en avril 2022)

Rudolf Illes, chef du service de l'aide sociale de
Bâle-Ville (à partir de mai 2022)

Andreas Lustenberger, responsable du secteur
Etudes et Politique, Caritas Suisse (à partir de
mai 2022)

Caroline Knupfer, adjointe à la politique
sociale et à la formation, Direction générale de
la cohésion sociale, canton de Vaud

Andrea Lübberstedt, directrice du service
de l'action sociale, canton de Zurich

Thomas Michel, chef du Département des affaires
sociales, ville de Bienne

Verena Wicki Roth, cheffe du service de l'action
sociale, canton de Nidwald

Andreas Zehnder, chef du service de l'action
sociale, canton de Glaris

Stefan Ziegler, chef du service de l'action sociale,
canton d'Argovie (jusqu'en avril 2022)

Membres avec voix consultative

Amanda Ioset, secrétaire générale ARTIAS

Markus Kaufmann, secrétaire général CSIAS

Gaby Szöllösy, secrétaire générale CDAS

Secrétariat général

Le Secrétariat général est responsable de la gestion opérationnelle des affaires de l'association. Il se base à cet effet sur les objectifs et les priorités définis par l'association. Le Secrétariat général met en œuvre la planification annuelle et les décisions du Comité directeur et élabore des bases de décision à l'attention des organes dirigeants.

Markus Kaufmann, secrétaire général

Collaboratrices et collaborateurs

Andrea Beeler, collaboratrice scientifique du secteur Études

Simone Borri, collaboratrice administrative (depuis septembre 2022)

Nina Cadonau, stagiaire universitaire du secteur Études (jusqu'en juin 2022)

Corinne Gerster, collaboratrice administrative

Ingrid Hess, responsable du secteur Communication, rédactrice en chef ZESO

Corinne Hutmacher-Perret, responsable du secteur Études, collaboratrice du secteur Droit et conseil, secrétaire générale adjointe (depuis avril 2022)

Aatemad Kheir, collaboratrice administrative (jusqu'en juin 2022)

Martin Küng, collaborateur du secteur Droit et conseil

Anja Loosli Brendebach, responsable du secteur Droit et conseil (depuis avril 2022)

Iris Meyer, collaboratrice spécialisée des secteurs Communication et Administration

Alexander Suter, responsable du secteur Droit et conseil, secrétaire général adjoint (jusqu'en mars 2022)

Veronika Wanzenried, responsable des finances et de la gestion des membres

Commissions

Les commissions spécialisées de la CSIAS analysent, traitent et évaluent des thématiques et problématiques liées à l'aide sociale à l'attention du Comité directeur. Elles regroupent des expertes et experts de l'association ou d'institutions externes. Les mandats pour le travail des commissions sont attribués par le Comité directeur.

Commission Normes et pratique (RiP)

Présidente : Claudia Hänzi, membre du Comité directeur de la CSIAS et cheffe de l'office des affaires sociales de la ville de Berne

La commission RiP s'occupe de l'élaboration et de l'adaptation périodique des normes CSIAS et aides à la pratique. Elle contribue ainsi à une application moderne, uniforme et adaptée aux besoins de l'aide sociale dans les cantons et les communes. Pour le traitement et la concrétisation des questions relatives aux normes et aux aides à la pratique, la commission mandate un groupe de travail spécifique (GT RiP).

Commission Aide sociale et politique sociale (SoSo)

Président : Carlo Knöpfel, professeur FHNW – Travail social

En tant que Think Tank de la CSIAS, la commission SoSo s'occupe de thèmes sociopolitiques ayant trait à l'aide sociale. Elle forge l'opinion de l'association et élabore des prises de position, des positionnements ou interventions à l'attention du Comité directeur et du Secrétariat général.

Commission Questions juridiques

Présidente : Nadine Zimmermann, cheffe du service de l'aide sociale publique, office de l'action sociale du canton de Zurich

La commission Questions juridiques traite les questions juridiques relatives à l'aide sociale en lien avec la Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (LAS). Elle s'exprime sur des questions des membres de la CSIAS et commente des décisions des tribunaux. Par ailleurs, elle intervient comme médiatrice dans des conflits ayant trait au thème des compétences, lorsque les cantons et communes membres en manifestent le besoin.

Commission Développement organisationnel et finances (Oe+F)

Présidente : Karin Anwander, responsable des services sociaux, Stützpunkt Mitte, Glaris

La commission Oe+F traite les questions relatives à l'organisation de l'aide sociale. Elle s'occupe de la gestion de l'organisation et des structures au sein de l'aide sociale. Parmi les thèmes prioritaires de la commission Oe+F figurent les stratégies et la planification, la gestion du personnel, la gestion systématique des cas, l'assurance qualité et la gestion financière.

La composition du Comité et des commissions peut être consultée sur www.skos.ch/fr.

Effectif des membres

Situation au 01.01.22 : 852

Situation au 31.12.22 : 845

Manifestations et colloques

Webinaire sur les infrastructures numériques de base

Notice « Infrastructures numériques de base », association « wir lernen weiter » et « Fédération suisse Lire et Ecrire »

23.02.2022, en ligne

Journée nationale de Bienne

« Perspectives d'avenir pour le travail social suite au Covid-19 »

31.03.2022, Palais des congrès, Bienne

Cours Numérisation

« La numérisation dans le contexte de l'aide sociale »

Cours de base 12.04.2022, Olten

Cours de perfectionnement 21.06.2022, Olten

Assemblée générale

« La pauvreté des familles en Suisse »

11.05.2022, Weinfelden

Formations continues CSIAS

« Introduction à l'aide sociale publique »

28.06.2022, Olten

22.11.2022, Winterthur

Forum-CSIAS en webinaire

« Stabilisation durable de la clientèle par le travail social »

22.09.2022, en ligne

Webinaire sur le renchérissement

« Effets du renchérissement sur l'aide sociale »

28.11.2022, en ligne

Impressum

CSIAS
Monbijoustrasse 22
Case postale
CH-3000 Berne 14
T+41 (0)31 326 19 19
admin@csias.ch
www.csias.ch

Rédaction :
Ingrid Hess, Iris Meyer

Photographie :
Shutterstock

Réalisation :
vollprecht gestaltung, Basel

Le rapport annuel est disponible
en allemand et en français sur
www.skos.ch/fr/la-csias/rapports-annuels



CSIAS
Monbijoustrasse 22, Case postale, CH-3000 Berne 14
031 326 19 19, admin@csias.ch, www.csias.ch